

Refus de siéger au CDEN du 10 Mai 2022

Explication de décision

Les membres du CDEN de l'Isère représentant les personnels (FSU, SGEN-CFDT, UNSA et FO) et les parents d'élèves (FCPE et PEEP) ne participeront pas à la séance du CDEN organisée le 10 Mai 2022 en visioconférence afin de protester contre les conditions de son organisation. Nous dénonçons également le manque de préparation de ce CDEN qui ne permettra pas à notre assemblée de faire évoluer sur le fond les textes qui nous sont proposés.

Nous sommes appelés en effet à discuter d'une modification du règlement des transports scolaires suite au transfert de cette compétence à la Région. Cette modification concerne d'abord le règlement général des transports afin de l'adapter au cas de l'Isère et en particulier du dispositif « Pack'entrée » mis en place par le conseil départemental. Un second règlement, spécifique aux transports scolaires, le complète. Il porte sur le comportement attendu des élèves et propose un régime de sanctions basé sur la conditionnalité des aides, en accord avec une décision récente du conseil régional en date du 18/3/2022 présentée comme permettant de « défendre notre identité et nos valeurs ».

Le choix de la visioconférence est motivé par « un délai très contraint » sans donner plus de précisions. Mais que s'est-il passé entre le 18/3 et le 21/4 date de la convocation ? Les membres du CDEN ont-ils été alerté à l'avance de cette nécessité de se réunir rapidement afin de s'organiser ? Plus préoccupant encore les fédérations de parents, qui sont les premiers concernés par cette modification de règlement significative, ont-elle été consultées dans sa préparation par les services de la Région ? Cela aurait sans doute permis d'améliorer le texte qui nous est proposé et qui est pour le moins brouillon. Son approbation aurait pu alors se faire dans des conditions apaisées. Il ne faut pas toujours confondre vitesse et précipitation.

Nous considérons que les conditions générales d'organisation de ce CDEN témoignent plutôt du mépris de la Région Auvergne Rhône Alpes pour notre institution et de sa volonté d'obtenir le plus rapidement possible notre avis sur son texte sans réelle volonté de discussion. Nous refusons de rentrer dans ce cadre. C'est pourquoi nous n'y siégerons pas. Nous entendons ainsi marquer notre désapprobation de telles méthodes.

